

SÉANCE DU 18 JUILLET 2018

DÉCISION N° 2018 / 64 /PRFB NORMANDIE/1

PROJET DE PROGRAMME RÉGIONAL DE LA FORÊT ET DU BOIS DE NORMANDIE

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-15-1 et suivants, et L.122-4,
- vu la lettre de saisine de Madame Fabienne BUCCIO, Préfète de région Normandie, en date du 6 juillet 2018, demandant la nomination d'un garant en application de l'article L.121-17 et selon les modalités de l'article L.121-16-1,

Considérant que :

- le projet de programme régional de la forêt et du bois est la déclinaison régionale du programme national de la forêt et du bois instauré par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt,
- les enjeux économiques et environnementaux sont significatifs,

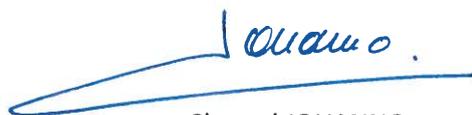
après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1:

Monsieur Jérôme LAURENT est désigné comme garant de la concertation préalable organisée pour le projet de programme régional de la forêt et du bois de Normandie.

La Présidente,



Chantal JOUANNO